

**Par dépôt électronique et courriel**

Le 18 juin 2021

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Simon Turmel**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydroquebec.com

OBJET : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2020-2029  
Votre dossier : R-4110-2019  
Notre dossier : R059220 ST

---

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) fait suite à la correspondance du RNCREQ du 18 juin 2021, relativement à la possibilité de déposer une demande de renseignements (DDR) supplémentaire laquelle porterait sur les pièces [B-0140](#) et [C-OPITCIWAN-0023](#).

Le Distributeur constate que la Régie de l'énergie (la Régie), dans sa décision [D-2021-065](#), rendue le 18 mai 2021, était claire quant au traitement réglementaire du sujet relatif à la conversion du réseau d'Obedjiwan vers des sources d'énergie renouvelable. Elle ne prévoyait aucune ronde de DDR ni pour le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan, ni pour le Distributeur, ni pour les autres participants. De l'avis du Distributeur, il n'y a aucune raison de faire suite à cette demande tardive de déroger au traitement déterminé par la Régie, à deux semaines de l'audience.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

SIMON TURMEL, AVOCAT  
ST/ab

c.c. intervenants (par courriel seulement)